

DECISION

OBJET : ECOMUSEE- Prêt du module ' La fabrique des icônes ' et du module pédagogique ' La Rodinothèque ', issus du dispositif d'exposition itinérant Studio Rodin

La PRÉSIDENTE de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 avril 2026, devenue exécutoire à compter du 20 avril 2026, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Considérant qu'en sa qualité de musée de France, l'Ecomusée de la communauté urbaine doit remplir les quatre missions fondamentales suivantes :

- Conserver, restaurer étudier et enrichir les collections
- Contribuer au progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion,
- Rendre les collections accessibles au public le plus large,
- Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture,

Considérant que la Ville du Creusot sollicite le prêt du module « *La fabrique des icônes* » et du module pédagogique « *La Rodinothèque* », issus du dispositif d'exposition Studio Rodin, mis à disposition et propriété du Musée Rodin pour L'Escale, centre social de la Ville du Creusot du **18 mai au 30 juin 2026**. Le module *la fabrique des icônes* sera présenté à L'Escale, centre social de la Ville du Creusot, promenade du Midi – 71200 Le Creusot, la Rodinothèque sera présentée au public uniquement dans le cadre de l'inauguration et des temps de médiation préalablement définis.

DECIDE ce qui suit :

ARTICLE PREMIER : de prêter gracieusement à la ville du Creusot pour son centre social L'Escale, le module « *La fabrique des icônes* » et le module pédagogique « *La Rodinothèque* », issus du dispositif d'exposition Studio Rodin et d'autoriser Madame Isabelle Louis, présidente de la Communauté urbaine Creusot Montceau à signer, au nom de la communauté urbaine, la convention de prêt,

ARTICLE DEUX : Le prêt est consenti du **18 mai au 30 juin 2026** ;

ARTICLE TROIS : La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'assas, 21000 DIJON, ou via l'application télérecours citoyen ([www. Télérecours.fr](http://www.Telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également

être formulé auprès de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, Château de la Verrerie, BP 90069, 71206 Le CREUSOT, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois ».

ARTICLE QUATRE : La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 19 mai 2026

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 3 juin 2026
et publié, affiché ou notifié le 3 juin 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'I' and 'L' with a horizontal stroke extending to the right.

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'I' and 'L' with a horizontal stroke extending to the right.

CONVENTION DE PRET A TITRE GRACIEUX

ÉTABLIT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU

SERVICE ECOMUSEE - située – Château de la Verrerie – BP n° 69 – 71206 LE CREUSOT CEDEX, représentée par Madame Isabelle LOUIS, présidente, dûment habilitée par décision n° 7 en date du 1 devenue exécutoire à compter du 7

ci-après dénommée « **le prêteur** »,
d'une part,

LA VILLE DU CREUSOT

Située 1 Boulevard Henri-Paul Schneider à 71200 LE CREUSOT, représentée par Madame Marie-France FERRY agissant en qualité d'Adjointe, autorisée à intervenir aux présentes en vertu d'une décision en date du 18 MAI 2026 et de son arrêté n°AR_2026-191 du 3 avril 2026 portant délégation de fonction et de signature dans les domaines « Affaires sociales – Solidarité – Handicap – Vie associative – Administration générale – Politique de la Ville ».

ci-après par le terme « **l'emprunteur** »

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

La présente convention de prêt à titre gracieux est régie par les dispositions du Code civil, les lois en vigueur et les usages applicables pour tout ce qui n'est pas expressément prévu.

Article 1^{er} : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de prêt de modules de l'exposition « **Le Studio Rodin** » à l'emprunteur.

L'exposition se tiendra à l'Escale – Centre social de la Ville du Creusot, promenade du Midi – 71200 LE CREUSOT.

Article 2 : Désignation des modules mis à disposition

Le prêteur met à disposition de l'emprunteur les modules suivants :

- « La fabrique des icônes »
- « La rodinothèque » (module présenté au public uniquement dans le cadre des actions de médiation définies)

Le détail des modules, ainsi que la liste des éléments qui les composent (contenus, supports, accessoires), est précisé dans l'annexe qui fait partie intégrante de la présente convention.

Une fiche technique accompagne chacun des modules et celles-ci seront mises à disposition de l'emprunteur en annexe.

Article 3 : Durée - Résiliation

La présente convention est conclue pour la période du **18 mai 2026 au 30 juin 2026**.

Elle peut être résiliée :

- Par le prêteur, à tout moment, pour cas de force majeure, motif d'intérêt général ou nécessité liée au service public, par lettre recommandée au plus tard 10 jours avant la date prévue ;
- Par l'emprunteur, en cas de force majeure, notifiée par lettre recommandée au plus tard 10 jours avant la date prévue.

Article 4 : Etat des Lieux

Un état des lieux sera réalisé avant et après la mise à disposition par un représentant du prêteur.

Article 5 : Obligations du prêteur

Le prêteur s'engage à :

- Mettre à disposition les modules sélectionnés et leurs accessoires ;
- Fournir les documents techniques et d'accompagnement nécessaires.

Article 6 : Obligations de l'emprunteur

6.1 Conditions générales

- Restituer les modules dans leur état d'origine ;
- Assurer l'entretien des espaces et des œuvres conformément aux consignes fournies ;
- Garantir la sécurité des œuvres :
 - o Espace fermé hors présence du public ;
 - o Surveillance par un adulte responsable ;
 - o Interdiction de toucher les œuvres ou de s'appuyer sur les supports ;
- Maintenir une distance de sécurité d'environ 1 mètre autour des modules ;
- Disposer d'une assurance couvrant les locaux ;
- Mettre à disposition un espace conforme :
 - o Accessibilité PMR ;
 - o Établissement classé ERP ;
- Assurer une ouverture au public d'au moins **20 heures par semaine** ;
- Désigner un référent (données personnelles à renseigner en annexe) ;

- Mettre à disposition un agent pour l'installation et le démontage (déchargement et chargement inclus) ;
- Faciliter les accès logistiques.

6.2 Suivi et fréquentation

- Tenir un relevé de fréquentation (fiche en annexe) ;
- Transmettre les données au prêteur dans un délai de 15 jours après la fin de l'exposition.

Article 7 : Médiation et accueil du public

L'emprunteur :

- Peut solliciter des actions de médiation (selon disponibilité) ;
- Fournit un planning d'ouverture au public ;
- Informe le prêteur des événements organisés (vernissage, visites, etc.) et l'y invite.

Article 8 : Communication

L'emprunteur s'engage à assurer la promotion de l'exposition dans le respect des règles suivantes :

Ressources

Le prêteur fournit :

- Visuels,
- Textes,
- Supports de communication,
- Charte graphique.

Ces éléments sont transmis par voie numérique ou via un espace de téléchargement dédié.

Utilisation

L'emprunteur est libre de mobiliser ses propres canaux de communication (print, web, réseaux sociaux, relations presse, etc.), dans le respect des dispositions suivantes :

- Utilisation exclusive des visuels et contenus validés par le prêteur
- Respect de l'intégrité des œuvres et des messages associés
- Validation préalable par le prêteur de tout support modifié ou création spécifique intégrant les contenus fournis

Mentions obligatoires

Tous les supports de communication réalisés par l'emprunteur doivent obligatoirement faire apparaître :

- Les logos et mentions suivantes :
Communauté Urbaine Creusot Montceau / Écomusée Creusot Montceau / Musée Rodin
- Les partenaires et mécènes, le cas échéant

- Les crédits photographiques et mentions de droits associés aux visuels fournis
- La mention suivante, qui doit être reproduite intégralement et sans modification :

« Le Studio Rodin bénéficie du généreux soutien de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale, mécène fondateur, et du Domaine Faiveley. »

Les modalités de mise en forme et de positionnement de ces mentions sont précisées dans les documents de communication fournis par le prêteur.

Droits d'utilisation et propriété intellectuelle

Les visuels et contenus transmis sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle. Leur utilisation est strictement limitée à la promotion du dispositif *Studio Rodin* dans le cadre de la présente convention.

Toute utilisation en dehors de ce cadre, modification substantielle ou cession à un tiers est interdite sans autorisation écrite préalable du prêteur.

Article 9 : Installation et démontage

L'installation aura lieu : lundi 18 mai 2026

Le démontage aura lieu : mardi 30 juin 2026

Prévoir à minima 1 service de 4h

Horaires et durée d'installation communiquées ultérieurement.

L'emprunteur s'engage à préparer l'espace alloué à l'exposition de sorte à faciliter la mise en place du module.

L'installation et le démontage seront assurées par une équipe de la CUCM Ecomusée et d'un agent technique de la structure emprunteuse et en présence de la personne référente identifiée chez l'emprunteur.

Les constats d'état (entrée et sortie) seront établis respectivement lors de l'installation et du démontage.

Article 10 : Conditions financières

La présente convention est conclue à titre gracieux.

Article 11 : Assurance et responsabilités

L'emprunteur s'engage à souscrire, préalablement à la mise à disposition du module, une assurance couvrant l'ensemble des risques liés à l'exposition, notamment les risques de vol, perte, détérioration ou destruction, quelle qu'en soit la cause.

Cette assurance devra couvrir le module prêté pour une valeur déclarée de 60 943,25 €.

L'emprunteur est responsable du module prêté pendant toute la durée de la convention.

En cas de sinistre, l'emprunteur s'engage à :

- Informer immédiatement le prêteur ;

- Prendre toutes mesures utiles pour limiter les dommages.

Une attestation d'assurance en cours de validité devra être fournie au prêteur avant la mise à disposition du module.

Article 12 : Litiges

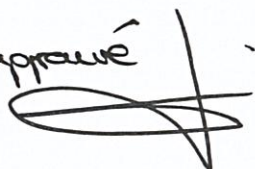
En cas de différends, les parties rechercheront une solution amiable. En l'absence de solution amiable, les litiges relatifs à la présente convention seront portés devant le tribunal compétent.

Fait en deux exemplaires, le ...18 MAI 2026.....

Pour le prêteur

(Noter la mention « Lu et Approuvé »)

La présidente
Isabelle LOUIS

lu et approuvé


Pour l'emprunteur,

(Noter la mention « Lu et Approuvé »)

L'Adjointe déléguée



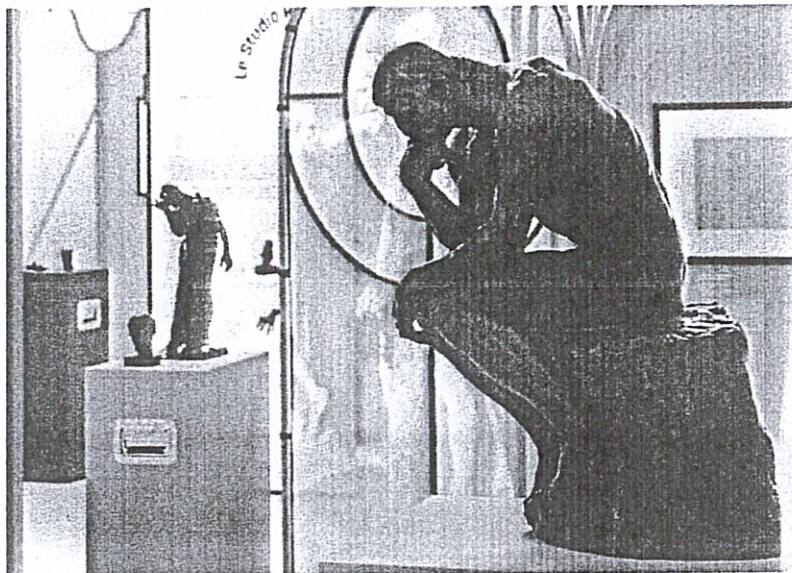
Lu et approuvé

Marie-France FERRY

MF


ANNEXE

Convention de prêt à titre gracieux



Studio Rodin © Agence photographique du musée Rodin - Jérôme Manoukian

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU

SERVICE ECOMUSEE - située – Château de la Verrerie – BP n° 69 – 71206 LE CREUSOT CEDEX, représentée par Madame Isabelle LOUIS, présidente, dûment habilitée par décision n° 26SGADL0069 en date du 16 avril 2026 devenue exécutoire à compter du 21 avril 2026.

ci-après dénommée « le prêteur »,

d'une part,

LA VILLE DU CREUSOT

Située 1 Boulevard Henri-Paul Schneider à 71200 LE CREUSOT, représentée par Madame Marie-France FERRY agissant en qualité d'Adjointe, autorisée à intervenir aux présentes en vertu d'une décision en date du _____ et de son arrêté n°AR_2026-191 du 3 avril 2026 portant délégation de fonction et de signature dans les domaines « Affaires sociales – Solidarité – Handicap – Vie associative – Administration générale – Politique de la Ville ».

ci-après par le terme « l'emprunteur »

d'autre part,

Dans le cadre du déploiement de l'exposition itinérante *Studio Rodin*, proposé par le Musée Rodin

Sommaire

Inventaire & Description

Entretien des reproductions

Communication

Constat d'état

Référent liaison

Suivi de fréquentation

Inventaire / Description

1. LE STUDIO RODIN COMPREND au total :

- ✓ 7 modules d'exposition, de couleurs différentes, comprend cadres et socles
- ✓ 2 panneaux introductifs (identiques)
- ✓ 1 atelier mobile, nommé la Rodinothèque, mobilier en bois à roulette comprenant 11 tiroirs

2. LISTE DES MODULES (ENSEMBLES SCENOGRAPHIQUES)

1. « La fabrique des icônes » (module de couleur orange)
2. « L'amour en sculpture » (module de couleur rouge)
3. « L'art du portrait » (module de couleur jaune)
4. « Les mains » (module de couleur violet foncé)
5. « Les Bourgeois de Calais » (module de couleur verte)
6. « Rodin et la danse » (module de couleur bleue)
7. « La Porte de l'Enfer » (module de couleur noire)

3. LA RODINOTHEQUE

[Module] La fabrique des icônes



© Agence photographique du musée Rodin – Jérôme Manoukian

CONTENU

3 reproductions de sculptures :

- LE PENSEUR, moyen format, H. 71 ; L. 44 ; P. 57 cm, 30 kilos, résine patinée bronze ;
- LA CATHÉDRALE, moyen format, H. 64 ; L. 29,5 ; P. 31,8 cm, 15 kilos, résine patinée pierre ;
- LE BAISER, moyen format, H. 85 ; L. 52 ; P. 55 cm, 70 kilos, résine patinée marbre

1 fac-similé de dessin :

- FEMME NUE ASSISE DE DOS (D. 4827), 40x30 cm, papier Arches 250 gr.

1 reproduction de photographies (sur tissus) :

- Eugène Druet, Rodin dans son atelier au milieu de ses œuvres, vers 1902, épreuve gélatino-argentique © musée Rodin, Paris

3 caisses, 4 cadres en acier

Valeur d'assurance : 60 943,25 €

[Module] La Rodinothèque

Un mobilier en bois avec 11 tiroirs et 4 roues

Un cadre en acier.



© Agence photographique du musée Rodin – Jérôme Manoukian

CONTENU DES TIROIRS

Défi dessin	Deux fiches-activités recto/verso ; Une réserve de feuilles (bloc de feuilles de dessin à détacher, papier kraft et feuilles blanches et noires) ; Des crayons (graphite, de couleurs et blanc)
Devinettes	Deux fiches-activités ; Un jeu de 12 cartes ; Un support recto/verso, type tableau blanc (mots mêlés) ; Des crayons de couleurs effaçables ; Un éventail des anecdotes (réponses)
À l'équilibre	Deux fiches-activités ; Un set de petits galets en bois à assembler ; Un jeu de 9 cartes à mimer
Boîtes à outils	4 légendes (moulage, fonte, taille et modelage) ; 4 matériaux et outils à toucher ; 4 outils ; Le modelage en argile : un bloc d'argile, une mirette (outil) et une fiche explicative Le moulage en plâtre : une épreuve en plâtre, une spatule (outil) et une fiche explicative La taille de la pierre : un bloc de marbre, une gradine (outil) et une fiche explicative La fonte du bronze : un carré de bronze, une louche de coulée (outil) et une fiche explicative
Labo Rodin	Une fiche-consigne ; Un tuto pour réaliser un <i>Petit Penseur</i> ; Une sculpture en miniature du <i>Penseur</i> , dans sa boîte
Tiroir à histoires	Une fiche-consigne ; Une sélection de livres thématiques ; 5 coussins gris
Atelier photo	Une fiche-consigne ; Trois images au choix pour créer un fond ; Trois impressions aimantées représentant l'atelier, l'hôtel Biron et le logotype du Studio Rodin à fixer sur la partie métallique supérieure de la Rodinothèque. Six petits socles en bois de présentation

Valeur d'assurance : 12 588,25 €

ENTRETIEN DES REPRODUCTIONS

Composition des reproductions :

Les reproductions de sculpture du musée Rodin sont fabriquées à partir d'un mélange de polyester, de silicone et de charges minérales (farine d'ardoise et talc).

Elles sont ensuite patinées à la main. La technique varie selon le type de patine souhaité (marbre, plâtre, bronze, pierre). La patine est souvent constituée d'un mélange de peinture, de talc, de charges minérales et de pigments.

Les reproductions sont autoextinguibles (homologuées UL 94 Vo) et résistent à des températures atteignant les 200 C° ainsi qu'à diverses attaques chimiques.

Conseils en matière d'entretien :

Au quotidien, les reproductions peuvent être nettoyées avec un tissu doux pour enlever la poussière. Il est possible d'ajouter un peu d'eau en cas de taches légères et éventuellement user de détergents à très petites doses pour faire disparaître les « dépôts » ou micro-salissures présentes sur la surface.

Il est déconseillé de frotter trop fort ou d'utiliser un chiffon rugueux qui pourrait endommager la surface.

COMMUNICATION

Pour toutes demandes, renseignements et ressources relatives à la communication :

communication@creusot-montceau.org

Constat d'état Studio Rodin / Entrée

Établi entre le prêteur, La communauté urbaine Creusot Montceau - Service Écomusée et l'emprunteur La ville du Creusot

Dans le cadre du déploiement de l'exposition itinérante Studio Rodin, proposé par le Musée Rodin

Lieu de l'exposition : l'Escale – Centre social du Creusot, promenade du Midi – 71200 LE CREUSOT

Date de l'exposition : 18/05/2026 au 30/06/2026

Module(s) concerné(s) :

Cocher	Nom du module	Contenu	État initial / Remarques
✓	La fabrique des icônes [Orange]	3 reproductions de sculptures ; 1 fac-similé de dessin ; 1 reproduction de photographie 3 caisses ; 4 cadres en acier	le penseur jambe droite, cuisse, 1 rayure d'origine (fabriqué) RAS
✓	La Rodinothèque	1 mobilier en bois avec 11 tiroirs et 4 roues 1 cadre en acier.	RAS

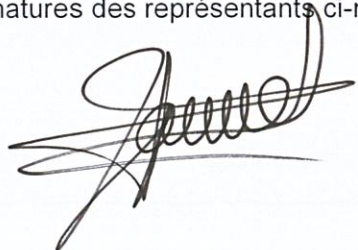
Constat d'état à l'entrée (installation) effectué le* 20 mai 2026
deuxième visite à 11h00

*(date en toute lettre)

par (Nom prénom de l'agent) Marie FAIVRE représentant le prêteur

devant (Nom prénom de l'agent) Isabelle JANNOI représentant l'emprunteur

Signatures des représentants ci-nommés



Constat d'état Studio Rodin / Entrée

Établi entre le prêteur, La Communauté Urbaine Creusot Montceau - Service Écomusée et l'emprunteur La ville du Creusot

Dans le cadre du déploiement de l'exposition itinérante Studio Rodin, proposé par le Musée Rodin

Lieu de l'exposition : l'Escale – Centre social du Creusot, promenade du Midi – 71200 LE CREUSOT

Date de l'exposition : 18/05/2026 au 30/06/2026

Module(s) concerné(s) :

Cocher	Nom du module	Contenu	État initial / Remarques
	La fabrique des icônes [Orange]	3 reproductions de sculptures ; 1 fac-similé de dessin ; 1 reproduction de photographie 3 caisses ; 4 cadres en acier	
	La Rodinothèque	1 mobilier en bois avec 11 tiroirs et 4 roues 1 cadre en acier.	

Constat d'état à l'entrée (installation) effectué le*

*(date en toute lettre)

par (Nom prénom de l'agent)représentant le prêteur

devant (Nom prénom de l'agent)représentant l'emprunteur

Signatures des représentants ci-nommés

Constat d'état Studio Rodin / Sortie

Établi entre le prêteur, La Communauté Urbaine Creusot Montceau - Service Écomusée et l'emprunteur La ville du Creusot

Dans le cadre du déploiement de l'exposition itinérante Studio Rodin, proposé par le Musée Rodin

Lieu de l'exposition : l'Escale – Centre social du Creusot, promenade du Midi – 71200 LE CREUSOT

Date de l'exposition : 18/05/2026 au 30/06/2026

Module(s) concerné(s) :

Cocher	Nom du module	Contenu	État initial / Remarques
	La fabrique des icônes [Orange]	3 reproductions de sculptures ; 1 fac-similé de dessin ; 1 reproduction de photographie 3 caisses ; 4 cadres en acier	
	La Rodinothèque	1 mobilier en bois avec 11 tiroirs et 4 roues 1 cadre en acier.	

Constat d'état à la sortie (désinstallation) effectué le*
.....

*(date en toute lettre)

par (Nom prénom de l'agent)représentant le prêteur

devant (Nom prénom de l'agent)représentant l'emprunteur

Signatures des représentants ci-nommés

RÉFÉRENT LIAISON

Structure (Raison sociale)	
Nom, prénom	
Fonction	
Service de rattachement	
Mél.	
Téléphone	
Informations complémentaires	

Côté prêteur, CUCM Service Écomusée : Pour toute question ou demande d'information, contacter en priorité par mail : studiorodin@creusot-montceau.org

SUIVI DE FRÉQUENTATION

Structure (Raison sociale)		
Lieu de l'exposition		
Dates de l'exposition		
Public individuel	Adultes	
	Enfants	
Public groupe	NB de groupes	
	Adultes	
	Enfants	
Préciser ci-dessous Les typologies de public groupe Exple : scolaire (école, collège, lycée), étudiants, centre de loisirs, social, senior, touristes...		